



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Départemental à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports de la Moselle**

**FDVA 2 « Fonctionnement – actions innovantes » - campagne 2023
Orientations départementales - Moselle**

Afin de tenir compte des enjeux pour le secteur associatif, spécifiques au département de la Moselle, cette annexe départementale vise à compléter et à préciser l'appel à projet régional du FDVA.

Ainsi, ces précisions sont des orientations complémentaires permettant de prioriser les demandes. Les critères d'éligibilité et de recevabilité, figurant dans l'appel à projet régional, restent inchangés.

Les orientations départementales ont recueilli l'avis favorable du collège départemental consultatif du FDVA lors de la réunion du 16 décembre 2022.

En 2023, seront prioritaires les demandes de :

- Soutien au fonctionnement global des petites associations (moins de 2 ETPT).
- Soutien aux projets portés par des associations avec un budget annuel inférieur à 10 000€.
- Soutien aux associations novices dans le dispositif ou n'ayant pas obtenu de financement dans les 3 dernières années (campagne 2020, 2021, 2022).
- Soutien aux associations situées dans les zones rurales (selon le zonage rural défini par l'INSEE et l'ANCT) ou dans les communes de moins de 1000 habitants.
- Soutien aux projets de nature à consolider, structurer et développer le tissu associatif local : développement d'une offre d'appui aux petites associations locales et leurs bénévoles, création et mise à disposition des outils, mutualisation, mise en place des temps ou des espaces d'information ou de rencontre pour les bénévoles ou les associations, développement de l'offre de l'accompagnement.
- Soutien aux nouveaux projets et projets structurants visant une réorganisation interne de l'association, une refonte du projet associatif, un changement d'échelle ou un élargissement de l'activité sur le territoire.